



# **REFERENTIEL PROFESSIONNEL**

## **DIPLÔME DE LA NOUVELLE CALEDONIE DE FORMATEUR A LA CONDUITE AUTOMOBILE ET A LA SECURITE ROUTIERE**

**Niveau III**

**VERSION : 2019**

## SOMMAIRE

1.	VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE.....	3
2.	FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE.....	3
2.1.	Références.....	3
2.2.	Autres appellations de l'emploi type.....	3
2.3.	Définition de l'emploi type.....	3
2.4.	Contexte général d'exercice de l'emploi type.....	4
2.5.	Conditions d'exercice de l'emploi type.....	4
2.6.	Conditions d'accès à l'emploi.....	5
3.	ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI.....	6
3.1.	Liste des activités type.....	6
3.2.	Activité 1 : Réaliser des actions de formation à destination de futurs usagers de la route sur « véhicule léger ».....	6
3.3.	Activité 2 : Sensibiliser à la sécurité routière et à l'éco conduite.....	8
4.	COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE.....	9
4.1.	Liste des compétences associées à l'emploi type.....	9
4.2.	Compétence 1 : Préparer et animer une séance collective de préparation à l'examen du code de la route.....	10
4.3.	Compétence 2 : Préparer un cours de conduite automobile en fonction de la progression de l'apprenant.....	11
4.4.	Compétence 3 : Animer une séance de formation individuelle à la conduite d'un véhicule léger.....	12
4.5.	Compétence 4 : évaluer la progression de l'apprenant, identifier ses difficultés et proposer les remédiations nécessaires.....	14
4.6.	Compétence 5 : Réaliser la prise en main et l'entretien de son véhicule.....	15
4.7.	Compétence 6 : encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage.....	16
4.8.	Compétence 7 : évaluer ses pratiques professionnelles.....	17
4.9.	Compétence 8 : Analyser une demande de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite et préparer son intervention.....	18
4.10.	Compétence 9 : Animer une action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco conduite.....	19
5.	GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI.....	20
6.	GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE.....	21
7.	COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL.....	25

Note au lecteur : dans ce document le genre masculin est utilisé sans discrimination

## 1. VUE SYNOPTIQUE DE L'EMPLOI-TYPE

ACTIVITES TYPES		COMPETENCES ASSOCIEES	
AT 1	Réaliser des actions de formation à destination de futurs usagers de la route sur « véhicule léger »	C1	Préparer et animer une séance collective de préparation à l'examen du code de la route
		C2	Préparer un cours de conduite automobile en fonction de la progression de l'apprenant
		C3	Animer une séance de formation individuelle à la conduite d'un véhicule léger
		C4	Evaluer la progression de l'apprenant, identifier ses difficultés et proposer les remédiations nécessaires
		C5	Réaliser la prise en main et l'entretien de son véhicule
		C6	Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
		C7	Evaluer ses pratiques professionnelles
AT 2	Sensibiliser à la sécurité routière et à l'éco conduite	C8	Analyser une demande de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite et préparer son intervention
		C9	Animer une action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite
		C7	Evaluer ses pratiques professionnelles

## 2. FICHE DESCRIPTIVE DE L'EMPLOI TYPE

### 2.1. REFERENCES

Fiche ROME	:	K 2110 – Formation en conduite de véhicule
Code NSF	:	311u – conduite des véhicules, conduite des engins de manutention et de levage
Formacode®	:	MONITORAT AUTO-ÉCOLE 318 02
Niveau de Qualification	:	III <sup>1</sup>

### 2.2. AUTRES APPELLATIONS DE L'EMPLOI TYPE

Moniteur d'auto-école  
Enseignant à la conduite automobile  
Enseignant à la conduite automobile et à la sécurité routière

### 2.3. DEFINITION DE L'EMPLOI TYPE

Le formateur à la conduite automobile élabore et anime des actions de formation à la conduite automobile et de sensibilisation à la sécurité routière et à l'éco-conduite pour tous publics, en respectant la réglementation en vigueur concernant la sécurité routière et le code de la route. Il mène les actions de formation afin que ses apprenants aient un comportement respectueux des autres usagers de la route et à une conduite en sécurité permettant l'obtention du permis de conduire de catégorie B. Il évalue régulièrement la progression de ses apprenants.

La formation à la conduite nécessite une vigilance constante vis à vis des autres usagers de la route et des actes de son apprenant.

<sup>1</sup> Nomenclature de 1969

Le formateur à la conduite automobile adapte en permanence son discours et sa pédagogie en fonction de la progression et des besoins de chaque apprenant. Sa bonne connaissance de la diversité du public lui permettra d'ajuster son intervention en fonction de chaque interlocuteur.

Animé d'un souci constant d'améliorer ses compétences de formateur, il s'autoévalue régulièrement.

Il assure les relations avec la clientèle et participe au quotidien à la gestion de la structure pour laquelle il intervient. Il délivre des prestations de sensibilisation à la sécurité routière et à l'éco conduite auprès de tout public demandeur.

Il veille au maintien en bon état de son outil de travail et réalise une veille technique et réglementaire régulière.

#### **2.4. CONTEXTE GENERAL D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE**

La profession d'enseignant à la conduite automobile est réglementée par le code de la route qui impose la détention d'un diplôme.

Jusqu'à ce jour, il s'agissait du BEPECASER mis en œuvre à deux reprises en Nouvelle-Calédonie sous la dénomination de BEPECASERT (Brevet pour l'Exercice de la Profession d'enseignant de la Conduite Automobile et de la Sécurité Routière Territoriale). Ce diplôme a été reconnu équivalent au diplôme national. Les autorisations d'enseigner délivrées à la vue de ces diplômes sont donc valables autant en métropole qu'en Nouvelle-Calédonie (article R 212-3 du code de la route).

En métropole, le BEPECASER, de niveau IV, a été remplacé en 2016 par un titre professionnel de niveau III délivré par le ministère en charge de l'emploi d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière (ECSR).

En Nouvelle-Calédonie, la profession a souhaité suivre cette évolution pour prendre en compte les nouvelles exigences de ce métier et le cadre réglementaire devrait évoluer en ce sens.

Ce métier représente aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie une cinquantaine d'emplois, exercés au sein de trente-deux (32) auto-écoles. Ces établissements sont confrontés à une réelle pénurie d'enseignants et doivent faire appel à une main d'œuvre qualifiée métropolitaine voire étrangère.

Le formateur à la conduite automobile peut évoluer vers l'activité de gérant d'une auto-école.

#### **2.5. CONDITIONS D'EXERCICE DE L'EMPLOI TYPE**

Cet emploi s'exerce principalement au sein d'une auto-école.

Selon la taille de l'établissement, le formateur à la conduite automobile peut être soit salarié, soit gérant de sa propre structure.

L'enseignant à la conduite automobile exerce son activité généralement seul. Il accompagne son apprenant pour l'amener :

- à conduire en sécurité un véhicule de catégorie B,
- obtenir son permis de conduire.

L'essentiel de son activité consiste à former ses apprenants, que ce soit lors de séances individuelles de formation à la conduite, de séances collectives de formation au code de la route ou de séances de sensibilisation à la sécurité routière et à l'éco-conduite.

Les principaux interlocuteurs du formateur à la conduite automobile sont ses élèves, le responsable de la structure dans laquelle il exerce, le secrétariat, les commanditaires d'actions de sensibilisation et les experts de la sécurité routière de la Nouvelle-Calédonie en charge de la délivrance des permis de conduire.

Le formateur travaille principalement en semaine mais selon certaines structures, peut être amené à travailler le samedi.

L'exercice du métier de formateur à la conduite automobile ne comporte pas réellement de risque mais est source de stress important compte tenu du fait que les séances de conduite individuelle se déroulent dans des conditions réelles de circulation au milieu d'autres usagers de la route. L'activité quotidienne, soutenue, nécessite une bonne condition physique et mentale.

Le formateur à la conduite automobile réalise tous les 5 ans une actualisation de ses connaissances.

## 2.6. CONDITIONS D'ACCES A L'EMPLOI

Pour exercer cette activité, il faut détenir une autorisation d'enseigner délivrée par le gouvernement.

Les conditions de délivrance de cette autorisation d'enseigner sont les suivantes :

- 1.° Etre titulaire d'un diplôme dont la liste est fixée au code de la route de la Nouvelle-Calédonie ;
- 2.° Etre âgé d'au moins 20 ans ;
- 3.° Etre titulaire du permis de conduire de la catégorie B en cours de validité, depuis deux ans aux moins ;
- 4.° Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation :
  - soit à une peine criminelle,
  - soit à une peine correctionnelle prononcée pour une infraction figurant sur la liste fixée par l'article R.288/3 du code de la route de Nouvelle-Calédonie ;
- 5.° Etre reconnu apte à l'exercice de la profession de formateur à la conduite d'un véhicule de catégorie B par un médecin agréé.

## 3. ACTIVITES TYPE DE L'EMPLOI

### 3.1. LISTE DES ACTIVITES TYPE

- ➔ ACTIVITE 1 (AT1) – Réaliser des actions de formation à destination de futurs usagers de la route sur « véhicule léger »
- ➔ ACTIVITE 2 (AT2) – Sensibiliser à la sécurité routière et à l'éco conduite

### 3.2. ACTIVITE 1 : REALISER DES ACTIONS DE FORMATION A DESTINATION DE FUTURS USAGERS DE LA ROUTE SUR « VEHICULE LEGER »

#### 3.2.1. Définition et description de l'activité

En s'appuyant sur la réglementation en vigueur et sur sa parfaite connaissance du code de la route, le formateur à la conduite automobile prépare et anime des séances collectives et individuelles à la conduite en sécurité des véhicules de catégorie B dans le respect des autres usagers de la route.

Il prépare ses interventions en utilisant différents outils et ressources pédagogiques lui permettant de s'adapter au niveau et aux besoins de ses apprenants. En fonction du contexte et des acquis de ses élèves, il identifie et adapte les objectifs de chaque séance de formation et prépare de manière rigoureuse ses interventions. Il est créatif et innovant quant à ses choix de scénario pédagogique et de parcours afin d'atteindre les objectifs.

Il anime des séances de formation au code de la route et à la sécurité routière auprès d'un public généralement hétérogène en s'appuyant sur des ressources pédagogiques qu'il aura choisies. Il doit adapter son message à la capacité de compréhension de son public. En se basant sur sa parfaite connaissance de son environnement et sur la progression et les besoins de son apprenant, il propose des itinéraires adaptés afin de l'amener à la maîtrise d'un véhicule de catégorie B.

Le formateur à la conduite automobile évalue régulièrement les acquis de ses apprenants à l'aide d'outils adaptés qu'il aura mis en place. Une analyse de ces résultats lui permettra de préparer ses prochaines interventions. Il favorise l'autoévaluation afin de faire prendre conscience aux élèves des écarts avec le résultat attendu. Ils détectent ensemble les difficultés et mettent en place les stratégies permettant de combler les lacunes constatées.

Afin de maintenir une offre de prestations de qualité, le formateur assure les opérations d'entretien et de contrôle quotidien de son véhicule. Il maintient une vigilance constante sur le bon état de marche, la propreté du véhicule et favorise l'éco conduite.

Le formateur encadre et facilite l'intervention d'un tiers dans la situation d'apprentissage de la conduite accompagnée.

Dans un souci permanent de développement de ses compétences, le formateur à la conduite automobile réalise régulièrement une auto-évaluation. Il assure une veille technique et réglementaire périodique en matière de sécurité routière.

#### 3.2.2. Contexte de réalisation

Le formateur à la conduite automobile peut être amené à travailler seul ou en équipe, selon la taille de l'auto-école dans laquelle il travaille. Il travaille le plus souvent en autonomie, notamment lors de l'animation de séances de formation à la conduite. Ces séances de formation nécessitent de passer un bon nombre d'heures par jour assis dans son véhicule, ou en salle, commençant parfois tôt le matin et pouvant se terminer tard le soir. Les conditions de circulation sont variées, les trajets s'effectuent, soit en ville où il peut y avoir des embouteillages aux heures de pointe, soit hors agglomération, de jour comme de nuit, par temps parfois très chaud ou lors d'intempéries. Le temps passé sur le terrain, plus particulièrement en voiture, représente plus de 90% du temps de travail.

### **3.2.3. Relations internes et externes**

- Les apprenants et leur entourage
- La (le) secrétaire de l'auto-école
- Les autres formateurs à la conduite automobile
- Le gérant de l'auto-école
- Les experts de la sécurité routière de la Nouvelle-Calédonie
- Les professionnels de l'automobile (garagistes, pompistes, etc...)

### **3.2.4. Moyens techniques et outils mobilisés**

- Code la route de la Nouvelle-Calédonie et la réglementation en matière de sécurité routière
- Véhicule équipé de doubles commandes
- Supports de suivi des apprenants
- Salle équipée permettant la réalisation de cours collectifs (chaises, matériel de vidéo-projection ou informatique, d'un écran blanc ou TV)
- Matériel et outils pédagogiques
- Simulateur de conduite

### **3.2.5. Compétences liées à l'activité**

- C1 Préparer et animer une séance collective de préparation à l'examen du code de la route ;
- C2 Préparer un cours de conduite automobile en fonction de la progression de l'apprenant ;
- C3 Animer une séance de formation individuelle à la conduite d'un véhicule léger ;
- C4 Evaluer la progression de l'apprenant, identifier ses difficultés et proposer les remédiations nécessaires ;
- C5 Réaliser la prise en main et l'entretien de son véhicule ;
- C6 Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage ;
- C7 Evaluer ses pratiques professionnelles.

### **3.3. ACTIVITE 2 : SENSIBILISER A LA SECURITE ROUTIERE ET A L'ECO CONDUITE**

#### **3.3.1. Définition et description de l'activité**

Le formateur à la conduite automobile est amené à dispenser des actions de sensibilisation à la sécurité routière et/ou à l'éco conduite.

Qu'il soit exploitant ou salarié d'une structure, il sera amené à analyser les demandes de sensibilisation et juger la pertinence de celles-ci en tenant compte des priorités de son activité. Il conseille les commanditaires et propose une offre de prestation qu'il élaborera en fonction de son public.

Dans le respect des engagements pris vis-à-vis de son client, le formateur anime des séances de sensibilisation à la sécurité routière et/ou à l'éco conduite. Pour cela il utilise des outils pédagogiques adaptés au message qu'il délivre et au public concerné. Il intervient généralement seul en favorisant les interactions avec le groupe, mais peut, le cas échéant, faire intervenir une autre personne en co-animation.

Dans un souci permanent de développement de ses compétences, le formateur à la conduite automobile réalise régulièrement une auto-évaluation. Il assure une veille technique et réglementaire périodique en matière de sécurité routière et de protection de l'environnement.

#### **3.3.2. Contexte de réalisation**

Les séances de sensibilisation peuvent être réalisées dans les locaux de l'auto-école s'ils le permettent mais généralement les actions de sensibilisation se déroulent à l'extérieur (entreprises, collèges, écoles...). Le formateur sera confronté à un public varié pouvant être composé de jeunes dans le cadre de journées de sensibilisation mises en place par des structures scolaires, de salariés d'entreprise, ou de visiteurs de tout genre lors d'une manifestation publique (foire, exposition...).

#### **3.3.3. Relations internes et externes**

- Le client demandeur de la séance de sensibilisation,
- Le public concerné (jeunes, adultes...),
- Le dirigeant de l'auto-école,
- Un co-animateur.

#### **3.3.4. Moyens techniques et outils mobilisés**

- Le code de la route de la Nouvelle-Calédonie et la réglementation en matière de sécurité routière,
- Supports pédagogiques,
- Matériel informatique,
- Salle équipée permettant la réalisation d'une sensibilisation (chaises, tables, matériel de vidéo-projection ou informatique, écran blanc ou écran de télévision).

#### **3.3.5. Compétences liées à l'activité**

- C8 Analyser une demande de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite et préparer son intervention ;
- C9 Animer une action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite ;
- C7 Evaluer ses pratiques professionnelles.

## 4. COMPETENCES PROFESSIONNELLES DE L'EMPLOI TYPE

### 4.1. LISTE DES COMPETENCES ASSOCIEES A L'EMPLOI TYPE

C1	Préparer et animer une séance collective de préparation à l'examen du code de la route
C2	Préparer un cours de conduite automobile en fonction de la progression de l'apprenant
C3	Animer une séance de formation individuelle à la conduite d'un véhicule léger
C4	Evaluer la progression de l'apprenant, identifier ses difficultés et proposer les remédiations nécessaires
C5	Réaliser la prise en main et l'entretien de son véhicule
C6	Encadrer et faciliter l'intervention d'un tiers dans une situation d'apprentissage
C7	Evaluer ses pratiques professionnelles
C8	Analyser une demande de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite et préparer son intervention
C9	Animer une action de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite

## **4.2. COMPETENCE 1 : PREPARER ET ANIMER UNE SEANCE COLLECTIVE DE PREPARATION A L'EXAMEN DU CODE DE LA ROUTE**

### **4.2.1. Description de la compétence**

En s'appuyant sur la réglementation en vigueur et sur sa parfaite connaissance du code de la route, le formateur à la conduite automobile prépare, en utilisant des supports adaptés, y compris des modules de formation en ligne, des séances de formations au code de la route et à la sécurité routière en tenant compte du niveau de ses apprenants. Il anime les séances devant un groupe en s'appuyant sur des outils pédagogiques adaptés. Il conduit la séance afin d'amener son groupe à atteindre les objectifs préalablement définis. Il prend facilement la parole en public et est à l'aise avec les termes techniques. La bonne connaissance de son public lui permet d'adapter son discours.

### **4.2.2. Savoirs faire**

- Déterminer des objectifs pédagogiques en tenant compte de la progression des apprenants,
- Construire une séance de formation au code de la route et à la sécurité routière,
- Réaliser des outils pédagogiques en fonction des moyens techniques mis à sa disposition,
- Adapter les méthodes pédagogiques en fonction de l'objectif de la séance et de son public,
- Animer une séance de formation au code de la route en tenant compte du public,
- Animer une séance de formation à la sécurité routière en tenant compte du public,
- Gérer le déroulement de la séance de formation dans le temps imparti,
- Utiliser les outils informatiques spécifiques à l'enseignement de la conduite,
- Adapter son intervention (vocabulaire, reformulation, explications techniques...) en fonction des caractéristiques de son groupe et du niveau de compréhension des apprenants.

### **4.2.3. Connaissances associées**

- Connaître le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC),
- Connaître les codes de la route (Nouvelle-Calédonie, France, Europe),
- Connaître la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire,
- Connaître le vocabulaire technique,
- Connaître les outils informatiques et bureautiques courants et ceux spécifiques à l'enseignement de la conduite,
- Connaître les concepts de l'ingénierie pédagogique et les techniques d'animation d'une séance de formation,
- Connaître le fonctionnement des véhicules de catégorie B,
- Connaître les caractéristiques de leur client,
- Connaître les différentes ressources pédagogiques existantes.

### **4.2.4. Attitudes et aptitudes**

Afin de mettre en œuvre cette compétence le formateur doit faire preuve d'innovation et de créativité, avoir une capacité d'adaptation afin de répondre aux attentes et niveau des différents apprenants. Il est à la fois autonome dans la préparation de son intervention mais travaille aussi en équipe afin de partager les éléments nécessaires à la construction des séances de formation. Le formateur est à l'aise oralement et pour prendre la parole en public. Il doit faire preuve d'initiatives et être capable de prendre des décisions.

### **4.2.5. Critères de performance**

- Le formateur connaît la réglementation et les codes de la route (Nouvelle-Calédonie, France, Europe)
- Les objectifs pédagogiques sont clairement définis,
- Les supports utilisés sont adaptés au contenu de la séance,
- Les modalités pédagogiques sont adaptées au contenu de la séance et aux apprenants,
- L'animation proposée est adaptée à l'objectif pédagogique défini,
- L'animation est claire,
- Les termes et outils utilisés sont précis et adaptés,
- Le formateur connaît les caractéristiques des différents publics.
- La gestion et la progression du groupe sont maîtrisées.

### **4.3. COMPETENCE 2 : PREPARER UN COURS DE CONDUITE AUTOMOBILE EN FONCTION DE LA PROGRESSION DE L'APPRENANT**

#### **4.3.1. Description de la compétence**

En s'appuyant sur la réglementation en vigueur et sur sa parfaite connaissance du code de la route, le formateur à la conduite automobile prépare, en utilisant des supports adaptés, des séances individuelles de conduite du véhicule en tenant compte de la progression et des besoins de son apprenant. Sa bonne connaissance de son environnement de travail lui permettra de définir les parcours les plus adaptés pour atteindre les objectifs de la séance en toute sécurité. Il est capable d'anticiper les difficultés pouvant survenir en cours de séance et le cas échéant y remédier.

#### **4.3.2. Savoirs faire**

- Evaluer les besoins de l'apprenant à son inscription afin de définir le nombre de séances et leur contenu pour atteindre l'objectif attendu,
- Elaborer une séance individuelle de formation à la conduite du **véhicule**,
- Préparer un itinéraire en fonction de la progression et des besoins de l'apprenant,
- Déterminer des objectifs pédagogiques en tenant compte des acquis de l'apprenant,
- Réaliser des outils pédagogiques en fonction des moyens mis à sa disposition,
- Gérer le temps de la séance de formation,
- Utiliser les outils informatiques-spécifiques à l'enseignement de la conduite,
- Créer des critères d'évaluation.

#### **4.3.3. Connaissances associées**

- Connaître le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC),
- Connaître les codes de la route (Nouvelle-Calédonie, France, Europe),
- Connaître la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire,
- Connaître le vocabulaire technique,
- Connaître les concepts de l'ingénierie pédagogique,
- Connaître les bases de la mécanique du ou des véhicules utilisés,
- Connaître le réseau routier du secteur,
- Connaître les caractéristiques de leur client,
- Connaître les ressources pédagogiques existantes.

#### **4.3.4. Attitudes et aptitudes**

Afin de mettre en œuvre cette compétence le formateur fait preuve d'innovation et de créativité. Il possède une bonne capacité d'adaptation afin de répondre aux attentes et besoins de son apprenant. Il est à la fois autonome dans la préparation de son intervention mais est aussi en capacité de travailler en équipe afin de partager les éléments concernant l'apprenant. Il fait preuve d'initiatives et sait prendre des décisions. Il est rigoureux dans son organisation.

#### **4.3.5. Critères de performance**

- Les supports utilisés sont adaptés au contenu de la séance,
- Le contenu de la séance tient compte de la progression de l'apprenant,
- Le formateur connaît son environnement de travail (rue, routes etc...),
- Le parcours proposé est en adéquation avec l'objectif de la séance,
- Les éventuelles difficultés qui pourraient être rencontrées lors de la séance sont identifiées,
- La remédiation proposée est adaptée à la situation.

#### **4.4. COMPETENCE 3 : ANIMER UNE SEANCE DE FORMATION INDIVIDUELLE A LA CONDUITE D'UN VEHICULE LEGER**

##### **4.4.1. Description de la compétence**

En s'appuyant sur des supports pédagogiques adaptés et sur sa parfaite connaissance du code de la route, le formateur anime une séance de formation à la conduite et à la sécurité routière. Il choisit des itinéraires adaptés à l'objectif de la séance, aux attentes de son apprenant et à la durée de la séance. Il est capable d'anticiper les actions à la fois de son apprenant mais aussi des autres usagers de la route afin de pouvoir intervenir le cas échéant pour garantir la sécurité. Il donne des consignes claires et précises en tenant compte du niveau de compréhension de son élève.

##### **4.4.2. Savoirs faire**

- Manipuler et manœuvrer avec dextérité le véhicule mis à disposition,
- Maîtriser la conduite avec les doubles commandes,
- Respecter et faire respecter le code de la route,
- Mettre en œuvre des méthodes et techniques pédagogiques adaptées à l'enseignement de la conduite de véhicules légers et à la sécurité routière,
- Choisir un itinéraire en fonction des objectifs de la séance, du contexte de circulation, de l'heure à laquelle a lieu la séance et des intempéries,
- Identifier, évaluer les risques et anticiper les actions de l'apprenant et des autres usagers de la route afin d'agir en conséquence,
- Prendre les décisions et initiatives permettant de garantir la sécurité à bord et aux abords du véhicule,
- Intervenir sur le volant et au niveau des doubles commandes avec discernement et, le cas échéant, adopter un comportement adapté en cas d'accident,
- Adapter son expression orale (vocabulaire, explications techniques...) au niveau de compréhension de l'élève afin que celui-ci comprenne les consignes,
- Maîtriser les techniques de reformulation,
- Favoriser les échanges avec l'apprenant afin de l'amener à analyser ses actes en situation de conduite,
- Adapter le contenu de la séance de formation en tenant compte de la circulation, et des aléas (panne, retard d'un élève, intempéries...)
- Renseigner l'outil de suivi de l'élève.

##### **4.4.3. Connaissances associées**

- Connaître le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC),
- Connaître les codes de la route (Nouvelle-Calédonie, France, Europe),
- Connaître la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire,
- Connaître les techniques d'animation d'une séance de formation à la conduite,
- Connaître et les différents supports pédagogiques,
- Connaître la procédure à suivre en cas d'accident,
- Connaître le fonctionnement du véhicule mis à disposition,
- Connaître les caractéristiques de ses clients.

##### **4.4.4. Attitudes et aptitudes**

Pour mettre en œuvre cette compétence le formateur fait preuve de calme et de maîtrise de soi. Il est capable de gérer son stress et de contenir ses émotions. Sa capacité d'adaptation lui permet de répondre aux attentes et besoins de son apprenant. Il est patient. Il est autonome dans la réalisation de son intervention. Il fait preuve d'initiatives et sait prendre des décisions. Le formateur a des réflexes afin de prendre le contrôle du véhicule en cas de besoin. Il est capable de maintenir son attention de façon continue. Il a une attitude bienveillante vis-à-vis de son élève et sait l'encourager dans son apprentissage. Il fait preuve d'éthique professionnelle et de moralité dans sa pratique quotidienne. Il respecte les heures prévues de conduite.

##### **4.4.5. Critères de performance**

- Le support pédagogique et les informations utilisées sont adaptés à la séance,
- Les techniques pédagogiques utilisées lors de la séance sont efficaces,
- L'itinéraire choisi permet d'atteindre les objectifs de la séance,
- L'itinéraire choisi répond aux besoins de l'apprenant,
- La durée de la séance est respectée,
- L'intervention physique sur le véhicule est pertinente et expliquée,

- La sécurité des occupants du véhicule et des autres usagers de la route est assurée,
- Les consignes sont claires et précises,
- Le formateur s'adapte au niveau de compréhension de l'élève.

#### **4.5. COMPETENCE 4 : EVALUER LA PROGRESSION DE L'APPRENANT, IDENTIFIER SES DIFFICULTES ET PROPOSER LES REMEDIATIONS NECESSAIRES**

##### **4.5.1. Description de la compétence**

Le formateur à la conduite automobile conçoit, adapte et utilise différents outils d'évaluation qui lui permettront de suivre la progression de son apprenant et de mesurer les écarts entre les objectifs visés et les résultats attendus. Pour cela il identifie lors de chaque séance les difficultés de son élève. Il favorise l'auto évaluation et propose des mesures correctives adaptées aux situations rencontrées. Il motive ses décisions et ses choix. Il renseigne les documents de suivi de chaque personne. Il est amené à utiliser tout support permettant de consigner le résultat de son analyse..

##### **4.5.2. Savoirs faire**

- Participer à la création d'outils d'évaluation (grille, critères...),
- Utiliser des outils d'évaluation permettant d'apprécier l'acquisition des compétences de chaque apprenant en fonction du type de séance et de son objectif (collective ou individuelle / conduite ou sécurité routière),
- Détecter les difficultés de l'apprenant,
- Accompagner l'apprenant dans son auto évaluation en lui faisant analyser ses actions et faire apparaître les écarts entre l'attendu et le résultat obtenu,
- Proposer pour la séance suivante des remédiations pertinentes et adaptées,
- Renseigner les documents de suivi de chaque apprenant,
- Assurer la transmission des informations nécessaires au suivi de l'apprenant,
- Utiliser les outils informatiques-spécifiques à l'enseignement de la conduite.

##### **4.5.3. Connaissances associées**

- Connaître les techniques et les outils de l'évaluation,
- Connaître les bases de la pédagogie,
- Connaître les principes de remédiation,
- Connaître les différents types de documents de suivi des apprenants,
- Connaître les techniques d'entretien et de communication,
- Connaître les caractéristiques de ses clients.

##### **4.5.4. Attitudes et aptitudes**

Pour mettre en œuvre cette compétence le formateur fait preuve de discernement et d'ouverture afin de permettre dans un premier temps à l'apprenant de s'autoévaluer et dans un second temps, échanger avec ce dernier sur les écarts constatés. Il fait preuve de diplomatie au moment de la restitution de son évaluation et lors de la proposition de remédiation. Sa capacité d'adaptation lui permet de répondre aux attentes et besoins de son apprenant. Il est autonome dans la réalisation de son évaluation mais est capable de la partager avec les autres intervenants. Il a une attitude bienveillante vis-à-vis de son apprenant et sait l'encourager dans son apprentissage.

##### **4.5.5. Critères de performance**

- Les documents d'évaluation sont adaptés à la séance,
- L'écart constaté entre l'objectif visé et le résultat obtenu est pertinent,
- Les difficultés de l'apprenant sont clairement identifiées,
- La technique de l'auto évaluation est utilisée,
- La ou les remédiations proposées sont pertinentes,
- Les documents de suivi sont renseignés,
- L'apprenant comprend le résultat d'évaluation et la remédiation proposée.

## **4.6. COMPETENCE 5 : REALISER LA PRISE EN MAIN ET L'ENTRETIEN DE SON VEHICULE**

### **4.6.1. Description de la compétence**

Le formateur à la conduite automobile réalise, à chaque début de journée, un contrôle de l'état général (blocs optiques, train de pneus, rétroviseurs, carrosserie...) du véhicule dont il se servira pour réaliser ses formations. Il s'assure que l'habitacle est propre (vitres, sièges...). Il réalise les tests nécessaires (avertisseur sonore, optiques...) avant de prendre la route. Plus généralement il s'assure que le véhicule est en bon état de fonctionnement et qu'il répond aux exigences de sécurité, d'hygiène et du respect de l'environnement. Devant tout dysfonctionnement, il prend les mesures qui s'imposent.

### **4.6.2. Savoirs faire**

- Réaliser quotidiennement les opérations de contrôle du véhicule :
  - Avant le démarrage de la voiture : les contrôles visuels de l'état général du véhicule, la vérification des niveaux, la propreté de l'habitacle et la visibilité, le test de l'avertisseur sonore, les ceintures de sécurité et des différents optiques.
  - Au démarrage de la voiture : à la mise sous tension, la lecture et l'interprétation des pictogrammes du tableau de bord ; à la mise en route du moteur, le bruit du moteur et le contrôle des témoins du tableau de bord.
- Entretenir ou faire entretenir les véhicules de façon régulière (gonflage des pneus, entretien périodique).
- Déceler, diagnostiquer une anomalie et opérer un dépannage simple en rendant compte au gérant de l'établissement ou au garage chargé de l'entretien mécanique des véhicules.
- Participer au diagnostic d'un dysfonctionnement.
- Effectuer, ou faire effectuer, les opérations de nettoyage régulier du véhicule, intérieur et extérieur dans le respect des règles d'hygiène et de protection de l'environnement.
- En cas de danger, immobiliser le véhicule.

### **4.6.3. Connaissances associées**

- Connaître les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de la santé au travail spécifiques au métier,
- Connaître la chaîne cinématique du véhicule utilisé ainsi que ses différents organes.

### **4.6.4. Attitudes et aptitudes**

Pour réaliser cette compétence, le formateur à la conduite automobile est rigoureux quant aux contrôles effectués. Il utilise les sens lui permettant de détecter une anomalie ou un dysfonctionnement (vue, ouïe, odorat, toucher...). Il a le sens de l'hygiène et du respect de l'environnement. Il prévoit le temps nécessaire à la prise en main du véhicule.

### **4.6.5. Critères de performance**

- Le contrôle de l'état général du véhicule est effectué,
- L'habitacle est propre,
- Les principaux tests sont effectués,
- Le niveau de conformité du véhicule est correctement apprécié,
- Les règles d'hygiène et de respect de l'environnement sont connues et appliquées,
- Les anomalies sont relevées et signalées.

## **4.7. COMPETENCE 6 : ENCADRER ET FACILITER L'INTERVENTION D'UN TIERS DANS UNE SITUATION D'APPRENTISSAGE**

### **4.7.1. Description de la compétence**

Afin d'optimiser les conditions d'apprentissage d'un apprenant en situation de conduite accompagnée, le formateur à la conduite automobile définit le rôle de l'accompagnateur, le conforte dans ce rôle et le conseille de manière personnalisée, en tenant compte des acquis de l'apprenant. Il écoute les échanges entre apprenants et accompagnateurs, les régule si nécessaire et apporte des connaissances dans le but de responsabiliser accompagnateurs et apprenants en tant qu'acteurs de la sécurité routière. Cette compétence s'exerce lors des rendez-vous pédagogiques soit lors de séances d'apprentissage de conduite à bord du véhicule soit lors d'enseignement théorique en salle, en présence des apprenants et de leurs accompagnateurs, dont les pratiques et le niveau des connaissances sont hétérogènes.

#### **4.7.1. Savoirs faire**

- Mettre en œuvre le programme issu du Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne,
- Présenter l'objectif de la séance aux participants,
- Echanger avec l'accompagnateur et l'apprenant sur des aspects pédagogiques et organisationnels, en présentiel et à distance,
- Faire émerger les représentations et animer les échanges,
- Faire participer les apprenants et les accompagnateurs,
- Favoriser l'accès à une culture partagée de la sécurité routière,
- Formuler des recommandations à l'accompagnateur au regard des échanges et des observations,
- Faciliter l'expression des participants, les aider à formaliser, reformuler,
- Recadrer les propos dans une perspective de sécurité routière,
- Gérer le temps de parole des participants,
- Etablir le planning prévisionnel et le modifier si nécessaire.

#### **4.7.2. Connaissances associées**

- Connaître le Référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne,
- Connaître la réglementation relative à la sécurité routière et au permis de conduire,
- Connaître les conditions d'inscription, d'examen et d'obtention des catégories B et BE du permis de conduire,
- Connaître les thèmes à traiter lors des phases « théoriques » des rendez-vous pédagogiques,
- Connaître la réglementation liée aux différentes phases de l'accompagnement.

#### **4.7.3. Attitudes et aptitudes**

Pour mettre en œuvre cette compétence le formateur fait preuve de calme et de maîtrise de lui. Sa capacité d'adaptation lui permet de répondre aux attentes et aux besoins de l'accompagnateur et de son apprenant. Il est patient. Il fait preuve d'initiatives et sait prendre des décisions. Il a une attitude bienveillante vis-à-vis des personnes encadrées et sait les encourager.

#### **4.7.4. Critères de performance**

- Le rôle de l'accompagnateur est correctement défini ;
- Les conseils apportés à l'accompagnateur tiennent compte des acquis de l'apprenant ;
- La régulation relative aux tensions entre accompagnateur et apprenant est efficace ;
- Le contenu est présenté de façon adaptée aux participants ;
- Les échanges sont régulés en vue d'accéder à une culture partagée de la sécurité routière.

## **4.8. COMPETENCE 7 : EVALUER SES PRATIQUES PROFESSIONNELLES**

### **4.8.1. Description de la compétence**

Le formateur à la conduite automobile est dans un souci permanent de développer ses compétences. Pour cela il est amené à analyser régulièrement son action et la confronter à celle de ses pairs. Il s'approprie une démarche d'analyse de sa pratique qu'il met en œuvre seul ou avec ses collègues sur des situations de réussite ou d'échec vécues. Le but de cette démarche est d'en comprendre les raisons et d'adapter ses pratiques afin d'améliorer son niveau d'intervention et d'agir avec efficacité. Il assure une veille régulière concernant le métier et l'évolution des outils et méthodes pédagogiques.

### **4.8.2. Savoirs faire**

- Identifier et analyser les éléments d'une situation vécue,
- Utiliser le résultat des évaluations réalisées auprès de ses apprenants afin de regrouper les difficultés de même nature et en faire une analyse,
- Analyser régulièrement ses actions et le résultat obtenu,
- Evaluer la performance et le résultat des méthodes pédagogiques mises en œuvre,
- Rechercher et formaliser les causes d'échec ou les éléments de réussite et analyser ceux-ci afin de définir des axes de progrès ou d'amélioration,
- Réaliser une veille technique et règlementaire du métier,
- Echanger avec le responsable ou les autres formateurs sur les situations rencontrées et son analyse de celles-ci.

### **4.8.3. Connaissances associées**

- Connaître les règles et démarches d'analyse de pratique professionnelle,
- Connaître l'approche réflexive.

### **4.8.4. Attitudes et aptitudes**

Pour réaliser cette compétence, le formateur à la conduite automobile fait preuve de discernement, il est en mesure de faire la part des choses entre des faits qui se sont réellement déroulés et ses émotions. Il se remet en question, échange avec les autres professionnels du métier sur ses pratiques, accepte les remarques. Il est rigoureux dans son analyse. Il sait prendre du recul vis-à-vis de sa pratique professionnelle.

### **4.8.5. Critères de performance**

- La situation de formation est décrite de façon pertinente,
- L'analyse de sa pratique est appropriée,
- La démarche d'analyse choisie est maîtrisée,
- Les remarques de ses pairs sont prises en compte,
- Les modifications de pratiques proposées sont pertinentes et réalistes,
- La veille professionnelle mise en œuvre permet d'obtenir les informations recherchées.

#### **4.9. COMPETENCE 8 : ANALYSER UNE DEMANDE DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE OU A L'ECO-CONDUITE ET PREPARER SON INTERVENTION**

##### **4.9.1. Description de la compétence**

En tenant compte de sa charge de travail et de sa capacité à répondre, le formateur à la conduite automobile identifie, analyse et clarifie les attentes, les besoins et les motivations de son client et du public concerné. Il reformule avec le client ses attentes afin de repérer les enjeux de la prestation. Il conseille le commanditaire afin de lui apporter une offre appropriée. Une fois la commande validée, il construit la séance en choisissant les techniques et outils pédagogiques appropriés.

##### **4.9.2. Savoirs faire**

- Recueillir les informations nécessaires à l'analyse de la commande, de ses objectifs et du public concerné, auprès du commanditaire en mobilisant un comportement orienté client,
- Reformuler la commande afin de s'assurer de sa bonne compréhension,
- Conseiller le client en apportant une réponse appropriée à la commande (estimation de la durée,...),
- Evaluer la pertinence de répondre ou non à la demande,
- Choisir des méthodes, techniques et outils pédagogiques appropriés permettant de répondre aux attentes du client,
- Participer à la formalisation d'un cahier des charges,
- Elaborer une séance de sensibilisation,
- Formaliser un scénario pédagogique,
- Participer à la rédaction de la réponse à la commande.

##### **4.9.3. Connaissances associées**

- Connaître les concepts de l'ingénierie pédagogique,
- Connaître la réglementation relative à la sécurité routière et aux codes de la route (Nouvelle-Calédonie, France, Europe),
- Connaître les données relatives à l'accidentologie,
- Connaître l'activité exercée par le client et sa problématique relative à la sécurité routière et à la conduite automobile,
- Connaître les caractéristiques de ses clients.

##### **4.9.4. Attitudes et aptitudes**

Pour mettre en œuvre cette compétence, le formateur à la conduite automobile fait preuve d'attention et d'écoute. Il possède un bon esprit d'analyse. Il fait preuve d'innovation et de créativité dans sa proposition d'intervention.

##### **4.9.5. Critères de performance**

- Les attentes du client sont clairement identifiées,
- Les caractéristiques du public concerné sont connues,
- Les enjeux de la prestation sont maîtrisés,
- Le conseil apporté est clair et pertinent,
- L'offre de prestation répond aux attentes du client,
- Le contenu de la séance proposée est pertinent,
- Les techniques et outils mobilisés sont adaptés à la séance.

#### **4.10. COMPETENCE 9 : ANIMER UNE ACTION DE SENSIBILISATION A LA SECURITE ROUTIERE OU A L'ECO CONDUITE.**

##### **4.10.1. Description de la compétence**

En s'appuyant sur ses connaissances concernant la réglementation de la sécurité routière, et dans le respect des engagements pris vis-à-vis de son client, le formateur à la conduite automobile anime une séance de sensibilisation à la sécurité routière ou à l'éco-conduite en tenant compte de ses publics (scolaires, professionnels de la route, grand public...). Il utilise des outils pédagogiques adaptés au message qu'il souhaite délivrer. Il intervient généralement seul mais peut co-animer son intervention. Il favorise les échanges avec le groupe de repérer leur pratique et d'impulser une amélioration des comportements de chacun.

##### **4.10.2. Savoirs faire**

- Respecter le cahier des charges de la prestation sollicitée,
- S'exprimer de manière précise et compréhensive et adapter son intervention au niveau de ses interlocuteurs,
- Utiliser efficacement les ressources pédagogiques mises en place,
- Maîtriser les techniques d'éco-conduite, en manipulant et manœuvrant le véhicule avec dextérité,
- S'appuyer sur des exemples précis afin de faire émerger les comportements à risque, en adaptant le contenu au public concerné,
- Gérer le temps de la séance de sensibilisation,
- Réaliser avec le groupe un échange sur les comportements de certains au volant afin de s'en servir comme point de départ à une réflexion commune sur le sujet,
- Amener le groupe à analyser ses pratiques,
- Evaluer la portée de son intervention.

##### **4.10.3. Connaissances associées**

- Connaître le référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne (REMC),
- Connaître la réglementation relative à la sécurité routière,
- Connaître la réglementation en matière de protection de l'environnement,
- Connaître les concepts de l'ingénierie pédagogique et les techniques d'animation ou de co-animation d'une séance de sensibilisation,
- Connaître les données relatives à l'accidentologie,
- Connaître les facteurs à risques en lien avec l'accidentologie, (vitesse, alcool, téléphone,...),
- Connaître les facteurs favorisant ou limitant les performances de la conduite : fonctionnement du véhicule, comportement du conducteur, fonctionnalités du tableau de bord de certains véhicules
- Connaître le fonctionnement d'un moteur et les différents types de sources d'énergie,
- Connaître les comportements susceptibles d'avoir une incidence sur l'usure générale du véhicule, la consommation de carburant (vitesse, alcool, ...),
- Connaître les caractéristiques du public visé.

##### **4.10.4. Attitudes et aptitudes**

Pour mettre en œuvre cette compétence, le formateur à la conduite automobile fait preuve d'initiative, d'innovation et de créativité. Il est capable de s'adapter aux attentes et au niveau de ses interlocuteurs. Il s'exprime de manière claire et précise et favorise les échanges avec le groupe. Il doit être convainquant.

##### **4.10.5. Critères de performance**

- Les clauses du cahier des charges sont respectées,
- La technique d'animation est en rapport avec le message délivré,
- Les attentes et le niveau du public concerné sont pris en compte,
- Les outils pédagogiques utilisés sont adaptés au message à délivrer,
- Le formateur s'exprime de manière claire,
- Les échanges avec le groupe sont réguliers et nombreux.

## 5. GLOSSAIRE TECHNIQUE DE L'EMPLOI

### A

#### Accidentologie

En sécurité routière, l'**accidentologie** est définie dès 1996 comme "l'étude scientifique des accidents, notamment des accidents mettant en jeu des véhicules automobiles, et de leurs conséquences corporelles".

#### Approche réflexive

La **pratique réflexive** est celle de la personne qui pose un regard critique sur son expérience dans l'action et sur l'action. La **pensée réflexive** porte, avec certaines nuances, sur l'analyse systématique et le questionnement par le retour sur l'action. La réflexion déclenche une distanciation par rapport à une situation permettant d'en faire l'étude par le retour de la pensée sur elle-même. Il s'agit d'une prise de conscience qui a pour résultat l'émergence de savoirs nouveaux, explicites ou implicites, établissant des liens avec les savoirs préalablement acquis.

#### Analyse de pratique professionnelle

La notion d'**analyse des pratiques** désigne une méthode de formation ou de perfectionnement fondée sur l'analyse d'expériences **professionnelles**, récentes ou en cours, présentées par leurs auteurs dans le cadre d'un groupe composé de personnes exerçant la même profession. Après une formation adaptée, cette analyse peut également se faire seul. Le travail d'analyse de pratique relève de la prise de conscience de ses actions. Elle est source de construction de savoirs.

### C

#### Chaîne cinématique

C'est la **chaîne** de la transformation du mouvement. Elle est composée par l'ensemble des organes du véhicule permettant son mouvement. Pour faire simple, cette **chaîne** est constituée du moteur, de l'embrayage, de la boîte de vitesses, de la transmission et des roues.

#### Code de la route

Le code de la route ou droit routier est l'ensemble des lois et règlements relatifs à l'utilisation des voies publiques (trottoirs, chaussées, autoroutes, etc.) par les usagers (piétons, cyclistes, deux-roues à moteur, automobilistes, etc.)

### E

#### Eco-Conduite

L'**éco conduite** ou **conduite éco-citoyenne** est le fait d'adopter un comportement de **conduite**, grâce notamment à la mise en œuvre de différentes techniques, permettant une usure moindre du véhicule, des économies de carburant et un impact moindre sur l'environnement. Il est possible également d'employer le terme de "**conduite** économique et écologique".

### O

#### Optiques

On parle d'**optique** ou de **bloc optique** dans le jargon automobile pour désigner l'ensemble des feux dont dispose un véhicule. Phares ou projecteurs sont également des synonymes couramment utilisés.

### R

#### REMC : référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne

Document de référence de tout programme d'éducation et de formation en matière de sécurité routière. Ce document privilégie une pédagogie basée sur l'acquisition de compétences sans exclure la pédagogie par objectifs.

### S

#### Sécurité routière

La **sécurité** (du latin securitas) désigne ce qui est hors de péril, dommage ou risque. Le concept de **sécurité routière** concerne donc la prévention d'accidents sur la route dans le but de protéger la vie des personnes.

### V

#### Véhicule léger (VL)

Un véhicule léger (VL) est un véhicule dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) est inférieur ou égal à 3,5 tonnes.

## 6. GLOSSAIRE DE LA CERTIFICATION PROFESSIONNELLE

### A

#### Activité type

Une activité type résulte de l'agrégation de tâches (ce qu'il y a à faire dans l'emploi) dont les missions et finalités sont suffisamment proches pour être regroupées.

#### Allégement de formation

Possibilité pour un stagiaire de ne pas suivre les enseignements ou de ne pas réaliser un stage pratique obligatoire mais celui-ci a cependant l'obligation de subir les épreuves de certification.

#### Attitude

L'attitude est « l'état d'esprit » d'un sujet vis-à-vis d'un autre objet, d'une action, d'un individu ou d'un groupe. Le savoir-être de quelqu'un. C'est une prédisposition mentale à agir de telle ou telle façon. Elle désigne surtout une intention et n'est donc pas directement observable.

#### Aptitude

Les aptitudes sont les prédispositions d'un individu pour accomplir une tâche donnée. C'est une notion qui se distingue de celle des compétences qui s'acquièrent davantage avec l'expérience. Les aptitudes s'opposent aux attitudes dans le sens où les premières mettent l'accent sur la performance tandis que les deuxièmes relèvent davantage la personnalité d'une personne en lien avec ses valeurs et ses intérêts.

### C

#### Certificat

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### Certificat professionnel unitaire (CPU)

Les certifications professionnelles de la Nouvelle-Calédonie sont constituées d'un ou plusieurs certificats professionnels unitaires qui correspondent à une activité de l'emploi et aux compétences qui sont attendues pour la réaliser. A l'issue de l'évaluation par le jury, celui-ci peut délivrer l'ensemble des CPU constituant le diplôme qui est alors délivré au candidat ou seulement une partie de ces CPU. Le candidat dispose alors de 5 ans pour finaliser son parcours de certification et valider les CPU manquants.

#### Certification professionnelle

Une certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

#### Compétence professionnelle

La compétence professionnelle se traduit par une capacité à combiner un ensemble de savoirs, savoir-faire, comportements, conduites, procédures, type de raisonnement, en vue de réaliser une tâche ou une activité. Elle a toujours une finalité professionnelle. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable.

#### Connaissance

La connaissance correspond à l'ensemble structuré des informations assimilées et intégrées dans un cadre de référence qui permet à l'entreprise de conduire ses activités et d'opérer dans un contexte spécifique, en mobilisant pour ce faire des interprétations différentes, partielles et pour partie contradictoires.

#### Critère de performance

Un critère de performance sert à porter un jugement d'appréciation sur un objet en termes de résultat(s) attendu(s) : il revêt des aspects qualitatifs et/ou quantitatifs.

#### Compétence transversale

La compétence transversale désigne une compétence générique commune aux diverses situations professionnelles de l'emploi type. Parmi les compétences transversales, on peut recenser les compétences correspondant :

- à des savoirs de base,
- à des attitudes comportementales et/ou organisationnelles

**D****Diplôme**

La certification professionnelle délivrée par la Nouvelle-Calédonie est appelée soit « diplôme » si elle vise un métier ou un emploi soit « certificat » s'il s'agit d'une spécialisation. Elle atteste que son titulaire maîtrise les compétences, aptitudes et connaissances permettant l'exercice d'activités professionnelles qualifiées.

**E****Emploi type**

L'emploi type est un modèle d'emploi représentatif d'un ensemble d'emplois réels suffisamment proches, en termes de mission, de contenu et d'activités effectuées, pour être regroupées : il s'agit donc d'une modélisation, résultante d'une agrégation critique des emplois.

**Epreuve**

Il s'agit d'un temps d'une durée prédéfinie durant lequel les compétences acquises par le candidat vont être évaluées. Selon la compétence à évaluer, elles peuvent être de plusieurs natures : mise en situation proche de l'exercice réelle, questionnaire à choix multiple, étude de cas, entretien avec le jury...

Le référentiel de certification précise le nombre, la nature, le contenu et la durée de chacune des épreuves que devra subir le candidat pour valider l'ensemble des compétences.

**Equivalence de CPU**

L'équivalence est accordée à un candidat qui justifie d'avoir obtenu un diplôme ayant des contenus équivalents ou très proches de la certification visée. Le candidat de la voie formation ne suit pas les enseignements ou ne réalise pas les stages pratiques obligatoires et ne subit les épreuves de certification.

**Evaluation**

Processus d'attestation officielle des acquis d'apprentissage réalisés par la délivrance d'unités ou de certifications : Ensemble des méthodes et procédures utilisées pour apprécier ou juger la performance (savoirs, savoir-faire et/ou compétences) d'un individu, et débouchant habituellement sur la certification.

**F****Formacode®**

Le thésaurus Formacode® créé par le Centre Inffo permet :

- d'indexer les domaines de formations mais aussi les publics, les moyens et méthodes pédagogiques, les types de certifications...
- de gérer des bases de données sur l'offre de formation
- d'explorer plus facilement des bases de données sur la formation
- d'établir un carrefour entre les nomenclatures « emplois » et « formations » (Rome, NSF et GFE)

**J****Jury**

Le jury regroupe l'ensemble des personnes chargées d'évaluer les candidats à une certification.

Il est composé de professionnels exerçant eux-mêmes l'activité et/ ou de formateurs du secteur concerné.

**N****Niveau de formation**

Elle sert à indiquer le niveau de qualification nécessaire pour occuper un métier ou un poste dans le monde professionnel.

Niveaux de qualification français	Niveaux de qualification européen	Niveau de formation
V	III	Formation de niveau BEP/CAP
IV	IV	Formation de niveau BAC
III	V	Formation de niveau égal à BAC +2
II	VI	Formation de niveau égal à BAC +3
I	VII et VIII	Formation de niveau égal ou supérieur à BAC +4

## Nomenclature des spécialités de formation – NSF

La nomenclature des spécialités de formation en usage actuellement est celle de 1994. Elaborée dans le cadre du CNIS, elle a pour vocation de couvrir l'ensemble des formations, quel qu'en soit le niveau :

- initiales ou continues,
- secondaires ou supérieures,
- professionnelles ou non.

## P

---

### Plateau technique

Il s'agit de l'ensemble des locaux, équipements, outillages individuels ou collectifs, matières d'œuvre ou documentations nécessaires pour l'organisation des épreuves de certification.

## Q

---

### Questionnaire à choix multiple (QCM)

Un questionnaire à choix multiples (QCM) est un outil d'évaluation dans lequel sont proposées plusieurs réponses pour chaque question. Une ou plusieurs de ces propositions de réponse sont correctes. Les autres sont des réponses erronées, également appelées « distracteurs ». Le QCM permet de voir qu'un candidat a bien compris et retenu une réponse juste et qu'il est capable d'identifier les erreurs.

## R

---

### Référentiel de certification (RC)

Le référentiel de certification est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté de création du diplôme) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Le référentiel de certification est établi à partir des activités et compétences professionnelles détaillées dans le référentiel professionnel

Il décrit notamment :

- les modalités et procédures d'évaluation et notamment la nature des évaluations,
- leur durée,
- la composition du jury et la qualité des évaluateurs,
- la description du plateau technique,
- les voies d'accès à la certification,
- les éventuelles conditions particulières d'obtention.

### Référentiel Professionnel (RP)

Le référentiel professionnel est un document public à caractère réglementaire (visé par l'arrêté du titre professionnel) qui s'applique aux certifications de la Nouvelle-Calédonie. Il décrit les repères pour une représentation concrète du métier et des compétences qui sont regroupées en activités dans un but de certification.

### Répertoire de la certification professionnelle de la Nouvelle-Calédonie (RCP-NC)

Il s'agit d'un site Internet qui répertorie l'ensemble des certifications professionnelles reconnues par la Nouvelle-Calédonie qu'elles soient délivrées par la Nouvelle-Calédonie, l'Etat, les branches professionnelles ou tout autre certificateur public ou privé.

### Répertoire opérationnel des métiers et des emplois (ROME)

Le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois est géré par Pôle Emploi. Il est constitué de fiches métiers qui font le lien avec le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

## S

---

### Savoir (voir connaissance)

Le savoir est une donnée, un concept, une procédure ou une méthode qui existe à un temps donné hors de tout sujet connaissant et qui est généralement codifié dans des ouvrages de référence.

### Savoir-faire

Le savoir-faire est constitué de l'ensemble des tâches et des pratiques de travail qui y est associé mis en œuvre dans le cadre des situations de travail rencontrées dans l'emploi visé par la certification.

### Savoir-faire technique

Le savoir-faire technique est le savoir procéder, la capacité à opérer et à mobiliser en utilisant une technique dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle ainsi que les processus cognitifs impliqués dans la mise en œuvre de ce savoir-faire.

**Savoir-faire relationnel (savoir être)**

C'est un savoir comportemental et relationnel qui identifie toutes les interactions socioprofessionnelles réalisées dans la mise en œuvre de la compétence professionnelle pour une personne. Il s'agit d'identifier si la relation s'exerce : à côté de (sous la forme d'échange d'informations) ou en face de (sous la forme de négociation) ou avec (sous la forme de travail en équipe ou en partenariat etc.).

**Savoir-faire organisationnel (savoir être)**

C'est un savoir et un savoir-faire de l'organisation et du contexte impliqués dans la mise en œuvre de l'activité professionnelle pour une ou plusieurs personnes.

**V**

---

**Validation des acquis de l'expérience**

Reconnue depuis 2010 par le Code du travail, la validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître son expérience notamment professionnelle ou liée à l'exercice de responsabilités syndicales, afin d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle. Diplômes, titres et certificats sont ainsi accessibles grâce à l'expérience (et non uniquement par le biais de la formation initiale ou continue) selon des dispositions définies par chaque certificateur.

## 7. COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

### ANIMATION DU GROUPE DE TRAVAIL ET INGENIERIE DE CERTIFICATION

- Catherine CATALDO, DFPC, ingénieure en certification professionnelle

### DIRECTION TECHNIQUE DE LA NOUVELLE-CALEDONIE

- Massimo BONFIGLIO, DITTT, chef du bureau de l'éducation routière
- John TRUPIT, DITTT, juriste
- Hervé THOURET, DITTT, expert

### PROFESSIONNELS

#### FORMATEURS A LA CONDUITE AUTOMOBILE ET GERANTS D'AUTO-ECOLE

- Caroline KAWKA, auto-école Zebra 3000
- Marc KERBIDI, auto-école 7
- Bruno CLOUZOT, auto-école Green Valley
- Manuel CELLARD, auto-école dynamic

#### FORMATEUR A LA CONDUITE AUTOMOBILE SALARIE

- Sofiane MOKHTARI, auto-école La Coulée